

L'Intersyndicale attend une nouvelle impulsion politique du Ministre !

Au deuxième jour de négociation – 28-06-19 –, l'Intersyndicale a pris acte positivement de premiers acquis en terme de mesures catégorielles à mettre au bénéfice de la forte mobilisation des personnels de l'Enseignement Agricole depuis des mois et qui faute d'être entendus ont intensifié celle-ci pendant la période d'examens (boycott des convocations, rassemblements devant les centres de correction).

En revanche, elle a décidé ce vendredi de suspendre le travail « technique » engagé, dans l'attente d'un nouvel échange « politique » avec la Directrice de cabinet du Ministre, en raison d'un blocage qui demeure sur des revendications majeures des personnels.

Mesures catégorielles : des avancées réelles... mais de circonstances et qui demeurent non validées par BERCY

Les premiers acquis de la mobilisation portent pour l'essentiel sur un certain nombre de mesures catégorielles « annoncées » en direction des plus précaires d'entre nous : mise en place d'un plan de requalification sur 3 ans pour 1 400 agents en catégorie III (dans le Privé temps plein), revalorisation des grilles indiciaires des enseignants de catégorie III pour les aligner sur celles des ACEN, et alignement sur les mesures plus favorables prises par l'Education Nationale pour les AESH.

Agents des CFA-CFPPA : toujours les grands oubliés...

Pour les autres volets « déprécarisation » en revanche, pour l'instant aucune avancée tangible à ce stade des négociations, le tout étant renvoyé au mieux à des « expertises » au pire à des « groupes de travail » repoussés à l'automne... pour les collègues ACN comme pour les contractuels sur budget des CFA-CFPPA. Pour l'Intersyndicale cette absence d'engagement sur des mesures concrètes n'est pas acceptable. Elle va continuer de le faire entendre !

Seuils de dédoublement : l'impasse demeure !

Le point de blocage majeur porte sur le refus du Ministère de revenir sur dérégulation des seuils et sur les conditions dégradées induites pour la rentrée 2019 et les suivantes. A ce stade des échanges, la DGER persiste dans sa volonté de maintenir sa « contre-réforme » des seuils, tout en reconnaissant que les enveloppes de DGH optionnelle octroyées sont insuffisantes – sauf à supprimer l'ensemble ou l'essentiel des enseignements facultatifs de nos établissements... d'où ces 6000 heures de DGH en plus annoncées.

Conditions de rentrée : un premier pas certes, mais trop timide et pas de remise en cause de la politique de dérégulation et de développement de « l'autonomie » sans borne

Non, les Personnels ne sauraient se satisfaire de 6000 heures pour 13 régions métropolitaines et 5 DROM, là où 1000h pour une seule région permettent juste de financer la mise en place de l'option AET en première générale dans les lycées généraux... Non, les Personnels ne sauraient se satisfaire de la « volonté de rassurer (du DGER) sur le fait que le caractère "indicatif" des seuils ne permet pas tout ». La demande est le retrait du dispositif de ces seuils flottants imposés, et a minima du terme « indicatif » pour revenir à un véritable cadre réglementaire... Sur ce point de blocage, le ministère persiste à ne pas vouloir entendre !

**Pour l'Intersyndicale les discussions doivent se poursuivre
mais pour l'heure le compte n'y est vraiment pas !**

